



Direction Générale Territoires,
Proximité, Déchets et Sécurité
Pôle Loire, Sèvre et Vignoble

Décision n°2026-138

Objet : Vertou – Route de la Gare – Classement de la parcelle cadastrée section AS269

Réf. : 3.5.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.4) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le classement dans le domaine public de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2026-07 du 2 février 2026 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu l'acte administratif de transfert de la commune de Vertou à la communauté urbaine de Nantes en date du 4 janvier 2006 transférant notamment la parcelle cadastrée section AS269,

Considérant que cette parcelle est affectée à l'usage direct du public car elle constitue des places de stationnement accessoires au domaine public routier,

Considérant que cette parcelle doit être intégrée au domaine public.

Décide

Article 1. Commune de Vertou - Route de la Gare - Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée section AS269,

Article 2. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

mis en ligne le :

20 FEV. 2026

Fait à Nantes, le

20 FEV. 2026

Pour la Présidente
Le Vice-président délégué

Michel LUCAS